



## Nu propriété

-----  
Par Breizh95

Bonjour  
Ma maman vient de décéder et j ai la nue propriété sur sa maison  
Dois je faire une estimation du bien par une agence immobilière ?

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Pourriez-vous ce que vous entendez par "j'ai la nue-propriété" ?

Cette maison appartenait à votre mère, et vous avez hérité de la nue-propriété, l'usufruit allant à un autre (son veuf) ?

Dans ce cas il faudra sans doute faire estimer la maison pour la déclaration de succession.

Ou elle était simplement usufruitière ?

Dans ce second cas, si votre mère n'avait aucune part de nue-propriété, aucune estimation n'est nécessaire.

-----  
Par Breizh95

Merci elle était usufruitière

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Elle pouvait être usufruitière (suite à succession de votre père), mais aussi posséder sa part de propriété (par exemple si c'était un bien commun à vos parents).

Dans ce cas, vous héritez de l'autre moitié du bien.